

## **Conseil conjoint de coordination (JCB)**

### **Note à l'intention du représentant nommé par le groupe des pays d'endémie**

#### **Cadre général**

Ce document vise à fournir des informations au représentant nommé par le groupe des pays d'endémie du Conseil conjoint de coordination (JCB) pour les représenter aux sessions du Comité permanent, comme prévu dans le Mémorandum d'accord du TDR. Pour faciliter la participation, le représentant doit non seulement bien connaître la relation de son pays avec le TDR, mais aussi être au fait des activités du Programme dans d'autres Régions. Une bonne préparation devrait permettre au représentant de participer et de contribuer aux débats du Comité permanent, et faire avancer la cause du TDR. Le Secrétariat du TDR facilitera cette mise au courant.

#### **Informations sur le rôle du représentant**

- Représenter le groupe des pays d'endémie au Comité permanent, en sachant qu'il est important d'exprimer les besoins des pays d'endémie lors des délibérations du Comité.
- Se familiariser avec les activités du TDR et les questions régionales :
  - en lisant les informations de base fournies par le Programme – le site Internet du TDR est [www.who.int/tdr](http://www.who.int/tdr) ;
  - en se mettant en relation avec les représentants actuels ou les anciens représentants qui ont assisté aux sessions du JCB ; et
- Participer aux réunions suivantes :
  - les sessions annuelles du JCB ;
  - la réunion d'information préalable à la session du JCB ;
  - les sessions du Comité permanent ;<sup>1</sup> et
  - présider la réunion des représentants des pays d'endémie du JCB.
- Rester en contact avec les représentants des pays d'endémie en communiquant régulièrement avec eux.

---

<sup>1</sup> Au besoin, le TDR prendra à sa charge les frais encourus par les membres du JCB qui participent aux sessions du Comité permanent, y compris ceux visés au paragraphe 2.2.1.

- Réserver les dates des sessions du JCB et du Comité permanent afin de pouvoir y participer pour la totalité du mandat de représentant des pays d'endémie. Veiller à ce que des suppléants qualifiés soient disponibles en cas d'absence et les informer pleinement.
- À la fin du mandat, se tenir prêt à informer le prochain représentant des pays d'endémie.
- Participer, ainsi qu'il est demandé, aux activités de mobilisation de ressources pour la recherche pour la santé, plus particulièrement en ce qui concerne les maladies négligées, aux niveaux national, régional et mondial.

**Il est recommandé que tous les représentants au JCB possèdent les qualifications suivantes :**

- Expertise dans le domaine d'une ou de plusieurs maladies transmissibles dont s'occupe le TDR, de préférence dans la recherche, ou bonne connaissance des questions de recherche. Le profil de responsable de programme de lutte contre une maladie en particulier ayant des connaissances en recherche ou ayant l'expérience de la mobilisation des ressources, dans le secteur public ou autre si la personne travaille pour une organisation non gouvernementale, serait un avantage incontestable.
- Expérience, de préférence en tant que coordonnateur de la recherche, au sein du ministère de la santé ou du ministère des sciences et de la technologie, ou dans une institution liée à ces derniers. Expérience de la coordination d'ensemble des activités nationales de recherche en santé et de la collaboration avec le TDR.
- Maîtrise de l'anglais ou du français, qui sont les langues de travail de l'OMS en tant qu'organisme d'exécution du TDR.
- Connaissance du fonctionnement de l'OMS ou d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et expérience des réunions de leurs organes directeurs et/ou des réunions scientifiques internationales.
- Connaissance du travail du TDR ou volonté de le connaître rapidement.
- Les Parties coopérantes qui participent en tant qu'observateurs devraient également remplir ces critères.